



CyrilDechegneConsulting

## AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N°146

23 Juillet 2020

Pour consulter le document source : cliquez sur les liens soulignés

Notre site internet a fait peau neuve, voici le lien pour le consulter : <https://cyrildechegne.fr>, vous y retrouverez notamment les anciens agendas et nos missions (Audit financier, PPI, Evaluations, EPRD/ERRD, formations...)

Bonnes vacances à tous (prochain Agenda Septembre 2020)

### **PREAMBULE**

Pour la première fois depuis que l'Agenda existe, nous avons décidé de créer un préambule. En effet, la période post-COVID semble avoir servi d'accélérateur aux maux des ESSMS. Des choix rapides ont enfin été fait (SEGUR de la santé, création de la 5<sup>e</sup> branche...). Mais à ce jour, même si des annonces phares ont été faites (augmentation des personnels des EHPAD : +200 € /mois...), les contours de leur mise en œuvre et leur financement restent flous.

Parce que le contour règlementaire des EHPAD risque d'être modifié à court terme, il convient que tous les ESSMS en phase de signature de CPOM soit vigilant sur la pluri annualité des budgets. De la même manière, lors de l'élaboration de votre EPRD, notamment sur les projections financières à 6 ans, n'oubliez pas de mentionner le choix retenu (a priori ne connaissant pas à aujourd'hui les modifications éventuelles des règles de la convergence tarifaire pour pouvoir prendre en compte ces augmentations, le groupe II des charges de personnels risquent d'être projetés à réglementation constante).

A suivre les évolutions des 6 prochains mois, car elles pourraient bien modifier considérablement l'environnement actuel de vos établissements.

### **ACTUALITES FINANCES ET BUDGET**

- **EPRD 2020 : Quoi de neuf ?**

En 2020, les délais de transmission des documents budgétaires et financiers des ESMS sont assouplis en raison de l'épidémie de Covid-19. Malgré tout, les premières échéances arrivent

à grands pas (les ERRD 2019 doivent ainsi être transmis avant le 31 août 2020). Comme chaque année, la CNSA délivre aux gestionnaires ses [consignes](#) pour les déposer.

Nouveautés 2020

- ✚ Les cadres normalisés EPRD 2020 subissent des modifications :
  - EPRD complet ou simplifié, à ce jour même version que 2019
  - Annexe 5 : Ternaire, elle a été mise à jour pour permettre l'ouverture du compte 67 vers la section soin (l'idée faire supporter les frais COVID pris en charge dans vos CNR sur la section soins)
  - Annexe 6 : Personnel, l'ouverture d'un tableau complémentaire à droite de l'ancien pour isoler les primes COVID par fonction.

#### ✚ Prévisualisation du dossier

Les gestionnaires peuvent permettre à l'autorité de tarification (ARD et CD) de consulter leur EPRD avant sa transmission officielle, grâce à la prévisualisation du dossier EPRD. Il s'agit d'un « moyen simple de permettre [aux] autorités de tarification de vérifier que [le] dossier est complet avant de l'envoyer et, si des éléments doivent être précisés, de le compléter pour éviter un rejet de l'«EPRD pour des motifs de forme ou correction mineure ». Une fiche pratique de la CNSA va bientôt préciser la marche à suivre.

#### ✚ Délai de dépôt

Cette année, le délai de la campagne budgétaire des structures pertinentes de l'EPRD est allongé : l'autorité de tarification « dispose d'un délai de 45 jours (au lieu de 30 jours) pour notifier les recettes à compter de la publication des dotations régionales limitatives ou de l'objectif annuel d'évolution des dépenses » ; le gestionnaire dispose d'un délai de 60 jours (au lieu de 30 jours) pour déposer l'EPRD « suite à la plus tardive des notifications de tarif ».

L'autorité de tarification dispose ensuite d'un délai de 30 jours pour approuver ou refuser l'EPRD. Sachant qu'en cas de rejet, « le délai de 30 jours pour en présenter un nouveau est maintenu ». Par ailleurs, « l'annexe-activité est à transmettre au plus tard le 31 janvier 2021 (au lieu du 31 octobre 2020) ».

**Tout cela revient à dire que bon nombre d'EPRD doivent être fourni dans les 15 premiers jours de septembre ils vont donc se réaliser sur une période estivale ! Avec des équipes en partie en vacances, des conseils d'administration parfois nouveaux, cela risque d'être très sympathique.**

#### • **SEGUR de la santé : 33 propositions et 8,2 Milliards d'euros**

Les [accords du Ségur de la santé](#) ont été signés le 13 juillet 2020. 33 mesures décrites à travers 4 piliers. A ce jour ce SEGUR touche principalement le secteur hospitalier, mais Quid des autres EHPAD ?

Ces accords consacrent respectivement :

— 7,6 milliards d'euros par an à la revalorisation de l'ensemble des métiers non-médicaux dans les établissements de santé et médico-sociaux des secteurs publics ou privés, et prévoyant également le recrutement de 15 000 personnels.

— 450 millions d'euros par an à l'attractivité de l'hôpital public pour les praticiens hospitaliers.

— Après concertation le Gouvernement s'est également engagé à consacrer 200 millions d'euros par an à la revalorisation des indemnités de stage et émoluments d'internats, à la revalorisation des gardes pour les internes.

En page 44 et suivantes de cet accord (voir le lien ci-dessous), vous trouverez la synthèse de toutes les mesures.

- **Une enveloppe de 600 millions d'euros pour le numérique dans le Médico-Social**

Le développement des outils numériques reste inégal dans le secteur médico-social du fait notamment de l'hétérogénéité des publics et des structures et du sous-investissement de la puissance publique en comparaison avec le secteur sanitaire. Dans le cadre du Ségur de la santé, le gouvernement prévoit une enveloppe de 2,1 milliards d'euros sur cinq ans pour « la transformation, la rénovation et l'équipement » dans les établissements médico-sociaux. Au sein de ce budget, 600 millions d'euros (M€) seront dédiés au numérique.

*Remontez-moi les gestes envers les ESSMS que vos financeurs ou partenaires ont pu faire sur cette période de COVID.*

## ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Crise COVID : Disparités Ehpad Publics, Ehpad privés ?**

Dans le cadre d'une audition de la mission d'information "Impact, gestion et conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid 19", il a été relevé que "des disparités ont été constatées entre certains Ehpad publics et privés, ces derniers ayant parfois eu des équipements de protection individuelle (EPI) en quantité suffisante, ce qui n'était pas toujours le cas dans certains Ehpad publics". Ceci s'expliquerait par le fait que certains grands groupes privés auraient pu mettre à disposition des Ehpad les plus touchés des stocks mutualisés avec d'autres établissements plus épargnés. Pour les plus petites structures privées, les indépendants, l'accès au matériel a pu être encore plus complexe.

Il a été également relevé que "les Ehpad publics ou rattachés à un hôpital public ont peut-être eu plus de facilités à tisser des liens en vue de l'hospitalisation". À propos de la liaison avec les hôpitaux, il est souligné le rôle important des plateformes de coordination gériatrique mises en place dans certains territoires : "Beaucoup de nos confrères hospitaliers ou coordonnateurs nous ont dit que grâce aux hotlines, ils se sont rencontrés, ils ont communiqué et que des liens ont pu être poursuivis. C'est pour cela qu'il est souhaitable que ces plateformes soient maintenues".

- **Référentiel d'évaluation externe : La HAS communique**

Malgré la période COVID, la HAS continue de travailler sur le futur référentiel d'évaluations des ESSMS. Bien évidemment, la crise COVID va avoir un impact sur le futur calendrier.

Ainsi la publication de ce référentiel initialement prévu pour octobre 2020 pour une mise place théorique 2021, est retardée à septembre 2021 pour une mise en application a priori en 2022. Parmi les changements à venir en dehors du référentiel, notons tout d'abord la professionnalisation des organismes sélectionnés dorénavant sur leur compétence (et non pas sur du simple déclaratif), un engagement à utiliser les outils de la HAS, une habilitation à durée déterminée, des contrôles a posteriori renforcés. Notons également, certainement un changement de rythme des évaluations (vers une période de 5 ans à la place des 7), des rapports dont le modèle sera arrêté par la HAS et qui seront rendus public.

- **Tableau de bord de la performance : Démarrage en septembre**

L'ANAP annonce la prochaine campagne de collecte du [tableau de bord de la performance](#) dans le secteur médico-social pour septembre. En effet, la phase de collecte des données du tableau de bord du médico-social 2020 devrait se dérouler du 1er septembre au 16 octobre. Pour cette deuxième année de généralisation du dispositif, l'agence semble vouloir motiver les différents protagonistes faisant clairement la promotion de l'outil. "Le tableau de bord de la

performance est une plateforme d'information précieuse qui peut être exploitée par toutes les parties prenantes au dialogue de gestion et au pilotage de l'offre médico-sociale.

**Le tout est de savoir si cette année avec les impacts de la crise COVID, il n'aurait pas été plus approprié de faire une année blanche ?**

## ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Enfin le retour d'un Ministre pour notre secteur**

De nombreuses organisations souhaitaient un ministre spécifiquement en charge des personnes âgées : elles ont été entendues par le Président de la République qui a nommé Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie. Présidente de la Commission des Affaires Sociales, elle a donc vu passer pendant 3 ans tous les dossiers sanitaires et médico-sociaux. Pour sa première expérience gouvernementale, Brigitte Bourguignon aura fort à faire. Elle arrive au moment où le gouvernement lance l'idée d'une 5ème branche (contenu encore flou à ce jour). Elle arrive au moment où se prépare un PLFSS pour 2021 dont son ministre de tutelle a récemment annoncé qu'il serait alimenté à hauteur de 1 milliard d'euros supplémentaire pour le grand âge. Elle arrive à un moment où le débat sur la gouvernance entre Conseils Départementaux et ARS et le supposé arbitrage rendu par le chef de l'Etat au profit des départements met les fédérations en ébullition.

Mais Brigitte Bourguignon arrive aussi dans une équipe où le Premier Ministre, ancien conseiller social à l'Elysée et son directeur de cabinet, ancien directeur général de l'Assurance-Maladie, connaissent parfaitement les sujets liés au grand âge. Alors ce coup-ci, allons-nous vraiment avancer ?

- **Rapport de la lutte contre l'isolement des personnes âgées : Rapport GUEDJ**

Devant le constat de situations d'isolement renforcées par la crise liée au Covid-19 : Personnes âgées, proches aidants, citoyens, bénévoles, associations, élus locaux, professionnels médico-sociaux... chacun, estime le rapporteur, doit à son échelle œuvrer pour construire un "dispositif de mobilisation opérationnelle multi-acteurs" tel que celui esquissé pendant la crise. Sur le secteur médico-social, cela passe par une révision des missions des professionnels et des Ehpad.

Afin de maintenir le lien vers l'extérieur, les Ehpad doivent ainsi "se positionner comme des acteurs de la vie sociale locale à part entière". De fait, estime Jérôme Guedj, "la crise a montré que les établissements ayant noué des liens étroits et systématiques sur leur territoire en amont ont pu s'appuyer sur ces ressources pour innover et ainsi favoriser la vie sociale au sein des établissements, et ce malgré le confinement en chambre des résidents". Afin d'être des "lieux d'accueil et de diffusion culturelle", il préconise que les Ehpad se positionnent comme lieux de savoir et partage de savoir, au travers l'organisation de conférences ou encore l'ouverture d'antennes de médiathèques municipales.

Chaque Ehpad est également invité à se jumeler avec une école primaire ou un collège, ainsi qu'avec un club sportif local, en lien avec les activités physiques adaptées. Enfin, et afin de prolonger la parole de la personne âgée, le rapport plaide pour la construction de "comités des partenaires", sorte de conseils de la vie sociale (CVS) élargis qui permettraient de penser la vie de l'établissement en lien avec son environnement local.

Jérôme Guedj propose notamment d'inscrire la politique dans les cahiers des charges et dans les outils d'évaluation interne et externe des activités en la déclinant dans le projet de service de chaque structure et dans le projet de vie de chaque bénéficiaire, à travers des critères qualitatifs. Celle-ci serait également identifiée dans les Cpom et dans les référentiels de compétence des métiers.

Les nombreux dons de tablettes numériques en Ehpad ont également confirmé le besoin pour les structures de renforcer leur approche du numérique. Le rapport plaide à ce titre pour le déploiement d'un "large plan de couverture numérique des Ehpad", articulé sur une

cartographie des établissements situés en zone blanche afin de les raccorder en priorité à une connexion Internet.

Afin de reconnaître le "rôle indispensable" des professionnels et faciliter le plein exercice de leurs missions en cas de future crise, le rapport propose la création d'une carte "professionnel du soin et de l'accompagnement aux plus vulnérables". Celle-ci vise à ne pas reproduire les écueils de la première vague, lors de laquelle, "dans bien des situations [...], l'accès des professionnels du domicile a notamment pu être compromis". Autorisations de circulation, accès aux équipements de protection individuelle et aux initiatives publiques comme privées facilitant le transport, l'hébergement et l'accès aux outils numériques... Le manque d'identification des professionnels, souligne de fait le rapport, a "fragilis[é] la sécurité et la fréquence de leurs interventions auprès des bénéficiaires".

Enfin, il restera, sujet non des moindres, à renforcer le soutien aux professionnels médico-sociaux en lien avec la gouvernance. L'enjeu est clair : "leur permettre d'exercer pleinement et efficacement leur mission" — parmi lesquelles la lutte contre l'isolement — "et leur donner les moyens suffisants pour ce faire". Prime Covid, médicalisation des Ehpad, renforcement des effectifs, réserve médico-sociale... Ces mesures, dont certaines ont été déjà préconisées par les rapports Dominique Libault et Myriam El Khomri et réitérées dans le cadre de la mission, impliquent une vision politique réaffirmée.

Jérôme Guedj insiste : il n'y aura "pas de politique de lutte contre l'isolement sans professionnels en nombre suffisant et aux conditions d'exercice de leur métier améliorées".

Sera-t-il entendu ?

## ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

- **SEGUR de la Santé : Un accord avec des revalorisations salariales oui mais axé sur la fonction publique hospitalière ?**

Même si ce SEGUR de la santé est principalement orienté vers l'Hôpital, des annonces touchent **a priori** le médico-social. Parmi les annonces phares du SEGUR, nous pouvons relever :

- + 183 € nets / mois pour tous les professionnels non médicaux au sein des établissements de santé et **EHPAD publics & privés non lucratifs** (+160 € nets / mois pour le secteur privé lucratif)

- + 90 € applicable au 1er septembre 2020 et versée à titre rétroactif sur la paie de janvier 2021 ; puis +93 € au 1er mars 2021.

### **Il conviendra de s'assurer que ces mesures s'ouvrent bien à tous les secteurs des EHPAD.**

Dans son discours de politique Générale, le nouveau 1er ministre a annoncé : « Chaque aide-soignant, chaque infirmier gagnera dès l'année prochaine "au moins 200 € net en plus chaque mois" et cela pourra "même aller pour beaucoup d'entre eux [...] jusqu'à 500 €, avec la généralisation d'une prime d'engagement collectif et la possibilité de faire des heures supplémentaires majorées".

L'ensemble de ces annonces prendront la dimension d'avancée sociale quand il sera indiqué aux établissements de quelle manière, elles seront payées. En effet, prenons le cas aujourd'hui des EHPAD dont les financements se fait à travers des prix de journées (bientôt négociés de manière pluri annuelle dans les CPOM), et de deux convergences tarifaires Dépendance et soins calculées avec une formule. Si ces formules ne sont pas modifiées immédiatement, les établissements auront la charge des négociations salariales à assumer mais pas les ressources pour y faire face ! A suivre de très près, d'autant plus que d'autres primes sont en développement.

## ACTUALITES USAGERS ET AIDES

- **Un guide pour aider les ESSMS à penser le jardin thérapeutique**

Pour aider les directeurs d'établissement à y voir plus clair, la Fondation Médéric-Alzheimer publie un guide pratique consacré à la conception et à l'élaboration de jardins dans les ESMS. Mise en place d'une démarche participative, recherche de partenaires, règles de conception, gestion et entretien ... sont autant de thèmes abordés dans ce document.

## AGENDA NATIONAL

- **Assises Nationales des EHPAD reprogrammées : Organisées les 10 et 11 mars 2020 à la Maison de la Chimie à Paris. Elles ont été reprogrammées les 16 et 17 Septembre 2020.**

Renseignements : Ingrid ROPP au 01.40.21.72.11 / [ingred.ropp@ehpa.fr](mailto:ingred.ropp@ehpa.fr)

## AGENDA MIDI-PYRENEES / LANGUEDOC-ROUSSILLON

- **Alzheimer Aveyron** : [manifestations à venir](#)

## AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **France Alzheimer Gironde** : [Programme 2020](#)
- **France Alzheimer Pyrénées Atlantiques** : [Programme 2020](#)

Cet espace est le vôtre, si vous voulez faire connaître une manifestation, envoyer nous les renseignements à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)

Cyril Dechegne Consulting  
**Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD**  
**Organisme habilité par l'ANESM pour l'évaluation externe**  
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE  
Tél: 05 61 06 91 65 -  
[info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr)  
<http://cyrildechegne.fr>

Directeur de la publication : Cyril Dechegne  
Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à [info@cyrildechegne.fr](mailto:info@cyrildechegne.fr) avec la mention « inscription ».